

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DU FINISTERE DE CYCLISME

Samedi 12 novembre 2016 – Juvénat – Châteaulin – 16h00

Ordre du jour :

- . Ouverture de l'AG et allocution d'accueil par le président du CD29

- . Minute de recueillement pour les disparus du cyclisme

- . Rapport moral du secrétaire général, des responsables de disciplines, des présidents de commissions et du CTD

- . Questions, adoption du rapport moral

- . Bilan financier présenté par Mr Brun, expert comptable OCA

- . Questions, adoption du rapport financier

- . Budget prévisionnel présenté par le trésorier général

- . Questions, adoption du budget prévisionnel

- . Election du comité directeur – Présentation des candidats – Votes

- . Interventions des personnalités présentes

- . Allocution du président du Comité de Bretagne ou de son représentant

- . Allocution du président du Comité du Finistère

- . Questions diverses

- . Proclamation des résultats à l'élection du comité directeur

- . Réunion du comité directeur élu avec élection du président – Approbation par l'AG

- . Election du représentant du Comité du Finistère et de son suppléant à l'AG FFC

- . Remise des distinctions

- . Clôture de l'AG et pot de l'amitié

Participation à l'Assemblée Générale : Tout club non en règle administrative (PV AG 2016 envoyé au Comité de Bretagne de Cyclisme pour le 30/10/2016) et financière (non à jour de la

cotisation 2016 au CFC), ne pourra participer à l'assemblée générale

Appel à candidature au comité directeur

Le Comité du Finistère est administré par un comité directeur de 16 membres élus à bulletin secret par l'assemblée générale des clubs pour 4 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

L'élection au comité directeur se fait au sein des collèges suivants : Collège VTT (1 élu) ; Collège BMX (1 élu) ; Collège du sexe minoritaire au sein des licenciés de la fédération (2 élus) ; Collège vélo loisir (1 élu) ; Collège médecin (1 élu) ; Collège arbitral (1 élu) et collège général (9 élus).

On peut se porter candidat qu'au titre d'un seul collège.

Conditions : Ne peuvent être élus au comité directeur que des personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme depuis au moins douze mois, membre d'une association ayant son siège sur le territoire du comité départemental.

Les candidatures doivent être présentées individuellement et notifiées au comité départemental avant le 29 octobre 2016, à l'attention de Monsieur le Président du Comité du Finistère de Cyclisme, cour de la gare, 29150 Châteaulin ou à

[président@cyclisme29ffc.net](mailto:president@cyclisme29ffc.net)

, qui les valide. Cette notification se fait par simple lettre ou mail. Un accusé de réception est systématiquement envoyé.

La lettre de candidature mentionne les noms, prénoms, adresse personnelle, club, numéro de licence valable à la date de l'assemblée générale, et le collège choisi. Elle doit être signée par l'intéressé. Le candidat doit avoir 18 ans révolus, jouir de ses droits civiques, ne pas avoir de condamnation à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales, n'avoir pas fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques, constituant une infraction à l'esprit sportif.